

Trajectoire de développement des compétences

Programme de compétences avancées en médecine de famille – médecine d'urgence Université de Montréal

Compétence : Professionnalisme

**Document adapté des travaux du Conseil de la compétence « Professionnalisme », du
Conseil Central des Compétences et du groupe CAIAC
du programme de médecine de famille pour le programme de
compétences avancées en médecine
de famille – médecine d'urgence**

Préambule

Le programme de compétences avancées en médecine de famille / médecine d'urgence de l'Université de Montréal préconise un apprentissage par compétences et s'inscrit dans la philosophie des quatre principes de la médecine familiale.

- Le médecin de famille est un clinicien compétent et efficace
- La relation médecin-patient est l'essence de la médecine familiale
- La médecine familiale est communautaire
- Le médecin de famille est une ressource pour une population définie de patients

Le programme vise le perfectionnement des compétences acquises par le médecin de famille lors de sa formation ou de sa pratique antérieure afin que celles-ci soient optimales dans le contexte d'une salle d'urgence.

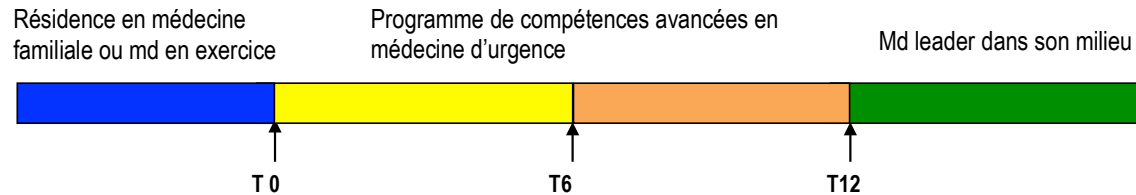
Il est convenu que l'apprenant débutant le programme de compétences avancées possède déjà les compétences requises à l'obtention de sa certification de médecin de famille. L'acquisition de compétences étant toujours relative au milieu où celles-ci sont utilisées, il est sous-entendu dans le présent document que celles-ci le sont par un médecin de famille oeuvrant à la salle d'urgence.

Le médecin de famille ayant complété le programme de médecine de famille / médecine d'urgence sera appelé à jouer un rôle de médecin de famille leader en médecine d'urgence dans son milieu. Pour ce faire, il utilisera, dans ses enseignements et dans les soins qu'il prodiguera aux patients de sa communauté, les compétences avancées en médecine d'urgence qu'il aura acquises tout en gardant son identité de médecin de famille.

DÉFINITIONS :

Étapes de la formation dans le programme de compétences avancées en médecine familiale – médecine d'urgence:

- T0** Après le premier mois de stage
T6 Après 6 mois de formation (pratique autonome possible)
T12 Après 10-12 mois de formation (compétent pour agir à titre de leader dans son milieu)



Exemples de cas simples :

Patient se présentant avec une pathologie aigue touchant un seul système, patients avec condition médicale déjà diagnostiquée se présentant pour une exacerbation aigue de leur pathologie, plaie simple, monotrauma....

Exemples de cas complexes :

Patients se présentant à l'urgence avec condition médicale instable exigeant une action immédiate, multipathologies, problèmes indifférenciés, présentations atypiques, trouble de personnalité, barrières de communication, annonce de mauvaise nouvelle, etc.

Gestion adéquate des épisodes de soins :

Gestion globale qui fait appel tant à la compétence spécifique, l'expertise médicale (comprenant le diagnostic, l'investigation, le traitement, la référence au besoin et l'organisation du suivi), qu'aux compétences transversales appropriées.

Situations prototypiques sur lesquelles baser son appréciation des compétences :

Présentations cliniques ou problèmes de santé qui sont caractéristiques, par leur variété, leur complexité et leur nature, de la pratique d'un médecin de famille travaillant en salle d'urgence et qui requièrent la réalisation de tâches représentatives du travail des médecins de famille qui possèdent des compétences avancées en médecine d'urgence.

Définition

En tant que professionnel, le médecin s'engage à favoriser le mieux-être des patients et des communautés dans le respect des personnes, des normes de pratique et des normes régissant sa profession; imputable de ses actions, il assume la responsabilité de sa conduite, de ses activités professionnelles et de la protection de sa propre santé.

Description

Capacité 1 : Agir pour le bénéfice du patient en tenant compte des besoins collectifs

Manifestations :

1. Respecter le patient dans tous les aspects de sa personne
2. Fonder ses actions sur une démarche éthique
3. Assurer le bien-être et la sécurité du patient
4. Agir en toute justice et équité dans la dispensation des soins et services
5. S'assurer que le patient reçoit les soins même lors de conflit avec ses convictions personnelles de médecin
6. Assurer la continuité des soins du patient

Capacité 2: Se conduire selon les valeurs, les règles et les normes de la profession

Manifestations

1. Maintenir des relations appropriées avec le patient et ses proches
2. Témoigner du respect envers les personnes de son milieu professionnel
3. Respecter les règles concernant les conflits d'intérêts
4. Effectuer ses activités professionnelles avec honnêteté
5. Assumer ses responsabilités
6. Participer à l'autoréglementation de la profession

Capacité 3 : Prendre soin de sa santé

Manifestations :

1. Établir un sain équilibre entre le soin des patients, les besoins de la communauté, les exigences de la pratique et les activités de sa vie personnelle et familiale
2. Faire face aux situations de stress et aux émotions de sa vie personnelle et professionnelle
3. Faire preuve de vigilance face aux risques inhérents à sa pratique professionnelle

Développement de la trajectoire de la compétence Professionnalisme

Capacité 1 : Agir au bénéfice du patient et en tenant compte des besoins collectifs

Manifestations :

1.1 Respecter le patient dans tous les aspects de sa personne

T0	T6	T12
<ul style="list-style-type: none"> • Adopte une attitude respectueuse des différences et s'abstient de jugement fondé sur l'aspect physique du patient, ses convictions, sa race, sa fonction cognitive, son âge, son orientation sexuelle, etc. • Respecte le secret professionnel • Assure la confidentialité des dossiers et des données transmises quelque soit le moyen de communication utilisé • Obtient un consentement éclairé aux actes de soins qu'il pose • Identifie les situations cliniques constituant une exception au consentement aux soins (urgence menaçant la vie ou l'intégrité, dangerosité immédiate, etc.) • Intègre les proches à la démarche en respectant le secret professionnel, l'autodétermination et la vie privée du patient • Utilise son discernement pour nuancer les informations à transmettre au patient selon le contexte et les enjeux éthiques • Place la dignité humaine au cœur de ses préoccupations 	<ul style="list-style-type: none"> • En cas d'obligation de déroger au secret professionnel, se conforme aux règles à observer dans la transmission d'informations de nature confidentielle (ex : conduite dangereuse, ITSS, abus, blessure par arme à feu, etc.) • Applique les mesures appropriées dans les situations cliniques d'exception à la règle du consentement aux soins (inaptitude, dangerosité, etc.) 	

Capacité 1 : Agir au bénéfice du patient et en tenant compte des besoins collectifs**Manifestations :**

1.2 Fonder ses actions sur une démarche éthique (en clinique)

T0	T6	T12
<ul style="list-style-type: none"> Élabore avec son superviseur une stratégie d'approche aux situations cliniques présentant des enjeux éthiques 	<ul style="list-style-type: none"> Discute des enjeux éthiques avec le patient, ses proches et l'équipe de soins en vue d'une décision partagée 	<ul style="list-style-type: none"> Consulte au besoin des collègues ou le comité d'éthique devant une situation complexe qu'il ne peut gérer seul

1.3 Assurer le bien-être et la sécurité du patient

T0	T6	T12
<ul style="list-style-type: none"> Reconnait et signale les situations de soins où des erreurs ont été commises 	<ul style="list-style-type: none"> Utilise les mesures prévues par la réglementation lors d'un incident ou d'un accident Sensibilise le personnel et les autres professionnels aux facteurs qui influencent le bien-être et à la sécurité du patient lors de son séjour à l'urgence Identifie les patients vulnérables et prend des mesures appropriées afin de prévenir les événements indésirables Identifie les situations qui exposent les patients à des risques et propose des mesures appropriées 	<ul style="list-style-type: none"> Identifie les comportements d'un collègue pouvant présenter des risques pour les patients ou leurs tiers et, conformément au code de déontologie, en avise les autorités concernées

Capacité 1 : Agir au bénéfice du patient et en tenant compte des besoins collectifs**Manifestations :**

1.4 Agir en toute justice et équité dans la dispensation des soins et services

T0	T6	T12
<ul style="list-style-type: none"> Identifie les ressources appropriées pour que le patient reçoive les soins requis selon la situation clinique Reconnaît la disponibilité limitée des ressources requises pour les soins de son patient 	<ul style="list-style-type: none"> Procède aux démarches appropriées pour résoudre les problèmes d'accessibilité aux soins du patient Adapte son intervention aux ressources disponibles Reconnaît les coûts associés aux interventions et aux traitements administrés 	<ul style="list-style-type: none"> Reflète aux autres professionnels les coûts associés aux interventions et aux traitements administrés Travaille à réduire le nombre d'investigations et de traitements qui n'auraient pas pour objectif d'améliorer la qualité de vie du patient

1.5 S'assurer que le patient reçoit les soins même lors de divergence avec ses convictions personnelles

T0	T6	T12
<ul style="list-style-type: none"> Identifie les situations où ses valeurs personnelles peuvent entrer en conflit avec les choix du patient et recherche les moyens appropriés pour résoudre les divergences Fait preuve d'ouverture et s'abstient de jugement hâtif lors de divergences d'opinion avec le patient Réfère le patient à un collègue lorsque ses croyances personnelles, religieuses ou morales, constituent un obstacle au traitement qu'il peut fournir 		

Capacité 1 : Agir au bénéfice du patient et en tenant compte des besoins collectifs**Manifestations :****1.6 Assurer la continuité des soins du patient**

T0	T6	T12
<ul style="list-style-type: none"> • Réfère judicieusement lorsqu'il ne peut assurer seul la prise en charge des patients • Assure un suivi des appels des patients ou de professionnels de la communauté • S'assure d'un suivi pour les patients avec des résultats d'investigation anormaux • Prend les mesures appropriées pour qu'un suivi soit assuré en cas d'absence 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assure d'un relai médical approprié et en temps opportun pour le patient nécessitant un suivi 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assure d'une continuité des soins dans le milieu intra-hospitalier lors d'un transfert de responsabilité

Capacité 2 : Se conduire selon les valeurs, les règles et les normes de la profession**Manifestations:****2.1. Maintenir des relations appropriées avec le patient et ses proches**

T0	T6	T12
<ul style="list-style-type: none"> • Maintient une distance appropriée au plan relationnel et physique avec les patients rencontrés et rétablit la bonne distance au besoin • S'abstient de complaisance dans ses relations avec le patient et ses proches • Respecte le code de conduite (ponctualité, tenue vestimentaire, etc.) de l'établissement • Adopte une attitude empreinte de politesse avec tous les patients 	<ul style="list-style-type: none"> • Gère de façon appropriée les relations avec le patient ou la famille difficile et prend garde au contre-transfert 	

2.2. Témoigner du respect envers les personnes de son milieu professionnel

T0	T6	T12
<ul style="list-style-type: none"> • Respecte le rôle et l'opinion des étudiants, médecins, professionnels ainsi que du personnel • Interagit avec le personnel et les autres professionnels avec égard et respect • Partage la tâche clinique de façon juste et équitable avec tous les collègues • Collabore avec ses collègues (étudiants, médecins et professionnels) dans l'intérêt du patient 		

Capacité 2 : Se conduire selon les valeurs, les règles et les normes de la profession**Manifestations:**

2.3. Respecter les règles concernant les conflits d'intérêts

T0	T6	T12
<ul style="list-style-type: none"> Identifie les sources potentielles de conflits d'intérêts dans son travail et dans sa formation Adopte les dispositions nécessaires pour préserver son indépendance professionnelle Respecte les règles en éthique de la recherche en regard des conflits d'intérêts 	<ul style="list-style-type: none"> Résout les situations de conflits d'intérêts dans le meilleur intérêt du patient 	

2.4. Effectuer ses activités professionnelles avec honnêteté

T0	T6	T12
<ul style="list-style-type: none"> Transmet les données véridiques et appropriées dans ses communications professionnelles Reconnaît ses erreurs, en avise le patient et son superviseur de façon appropriée 		

Capacité 2 : Se conduire selon les valeurs, les règles et les normes de la profession**Manifestations:**

2.5. Assume ses responsabilités

T0-3	T6	T12
<ul style="list-style-type: none"> Fait preuve de dévouement, de compassion et de rigueur Demande de l'aide lorsqu'il atteint les limites de sa compétence S'implique activement dans sa formation et la prend au sérieux Rédige son dossier et les rapports destinés à un requérant externe selon les normes en vigueur et en temps opportun 		

2.6. Participer à l'autoréglementation de la profession

T0	T6	T12
<ul style="list-style-type: none"> Agit en conformité avec les codes de conduite professionnelle, déontologiques et légaux 	<ul style="list-style-type: none"> Participe aux processus d'évaluation de la qualité de l'acte médical Avise les autorités concernées lors de la survenue d'incidents critiques ou d'erreurs médicales 	<ul style="list-style-type: none"> Conformément au code de déontologie, avise les autorités concernées lorsqu'il reconnaît une situation où ses collègues manquent de professionnalisme ou de compétences

Capacité 3: Prendre soin de sa santé**Manifestations:**

3.1. Etablir un sain équilibre entre les soins des patients, les besoins de la communauté, les exigences de la pratique et les activités de sa vie personnelle et familiale

T0	T6	T12
<ul style="list-style-type: none"> • Concilie ses priorités personnelles et professionnelles • Recherche de l'aide lorsque des problèmes personnels ou familiaux interfèrent avec sa formation et sa pratique • Adopte les solutions appropriées pour maintenir une pratique de qualité 		

3.2. Faire face aux situations de stress et aux émotions de sa vie personnelle et professionnelle

T0	T6	T12
<ul style="list-style-type: none"> • Réagit avec maturité aux situations cliniques difficiles • Reconnaît l'épuisement professionnel et recherche l'aide appropriée • Adopte des solutions appropriées lorsque des facteurs liés à sa vie personnelle affectent défavorablement sa vie professionnelle, et vice versa 		

Martin Vincent 14-3-15 11:30

Mis en forme: Couleur de police :
Automatique

Capacité 3: Prendre soin de sa santé

Manifestations:

3.3. Faire preuve de vigilance face aux risques inhérents à sa pratique professionnelle

T0	T6	T12
<ul style="list-style-type: none"> Reconnaît les situations susceptibles de mettre sa santé ou sa sécurité en danger à l'urgence (patient agressif, maladies infectieuses, etc.) et prend les mesures de protection adéquates 	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaît les désavantages pour la santé des quarts de travail atypiques inhérents à l'urgence et recherche des solutions pour les minimiser 	

Martin Vincent 14-3-16 20:54

Mis en forme: Retrait : Gauche : 0 cm

Sources :

Définition de la compétence, capacités et manifestations :

- Conseil de la compétence Professionnalisme (CPASS) Février 2012
- Conseil Central des Compétences (CCC)
- Donoff M *et coll.* Defining competency-based evaluation objectives in family medicine. Professionalism. *Can Fam Physician* 2012;58: e596-604

Comportements attendus aux diverses étapes de la formation :

- Conseil de la compétence Professionnalisme (CPASS) Février 2012
- Conseil Central des Compétences (CCC)
- Travaux de la retraite du programme de médecine familiale. Mars 2009
- Groupe de travail sur la révision du cursus, Rôles CanMEDS – Médecine familiale. Collège des médecins de famille du Canada. Octobre 2009
- The University of British Columbia. Resident Benchmark
Site Internet : www.familymed.ubc.ca/residency/facultyresources/Resident_benchmark.htm

Membres du groupe de travail CAIAC-Médecine familiale :

- Marie-Claude Audétat, Louise Authier, Caroline Béïque, Normand Béland, Monique Chaput, Réjean Duplain, Manon Paquette, Gilbert Sanche

Membres du groupe de travail CImAC-Médecine familiale :

- Marie-Claude Audétat, Louise Authier, Caroline Béïque, Normand Béland, Nathalie Cormier, Isabelle Montplaisir, Gilbert Sanche, Isabelle Tardif

Membres du groupe de travail du Programme de compétences avancées en médecine de famille / médecine d'urgence

- Évelyne Gravel, Isabelle Montplaisir, Martin Vincent